



CADRES DE SANTE REANIMATION/USC COORDINATION HOSPITALIERE DES PRELEVEMENTS D'ORGANES ET DE TISSUS

Rejoignez le GHT d'Armor, groupement hospitalier de territoire composé de 6 établissements (Guingamp, Lannion-Trestel, Lamballe, Paimpol, Tréguier, Saint Brieuc) structuré en filières prioritaires autour d'un projet médico-soignant partagé dynamique.

Ce territoire porte actuellement un projet novateur de déploiement d'un système d'information patient communautaire connectant l'ensemble des professionnels au service des parcours patient.

Le Centre hospitalier de Saint Brieuc, Paimpol, Tréguier est l'établissement support de ce GHT.

DESCRIPTION DE LA FONCTION ET/OU MISSION

1. MISSIONS REGLEMENTAIRES

En regard des textes définissant la fonction de cadre de santé, il est détenteur du diplôme de Cadre de Santé conformément au décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé ; au décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière et à l'arrêté du 14 août 2002.

2. MISSIONS PRINCIPALES ET ACTIVITES

En collaboration avec les chefs de service (réanimation/USC et CHPOT) et le cadre coordonnateur du pôle USR (Urgences SAMU Réanimation) :

- * Il participe à la définition des objectifs et à la mise en œuvre du projet de service de réanimation/USC et du projet de service de la CHPOT en lien avec le projet d'établissement.
- * Il assure la gestion du service et organise la prise en charge des patients pour une efficacité optimale des soins effectués.
- * Il encadre et anime les équipes paramédicales.
- * Il prend part à la réflexion et à la mise en œuvre des projets institutionnels.

2.1. GESTION DES SOINS, DES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES.

Soins :

- * Il organise et coordonne les soins pour un patient ou un groupe de patients.
 - * Il évalue et contrôle l'application des soins prescrits, du rôle propre, des protocoles institutionnels et de service.
 - * Il travaille en étroite collaboration avec les familles, les services accueillant les patients après leur séjour en réanimation, le service social.
 - * Il assure le relevé journalier du dépistage des infections nosocomiales.
-

GRH :

Il gère le personnel paramédical (en lien avec le binôme cadre ou FFC pour le service de réanimation-USC y compris avec les infirmiers référents) :

- * Il assure la gestion des plannings de l'ensemble des personnels paramédicaux (réanimation-USC-CHPOT) ainsi que la liste d'astreinte des équipes PMOT.
- * Il évalue les besoins en personnel et la répartition des moyens en fonction de la charge de travail et du niveau de compétences de chacun.
- * Il évalue annuellement les professionnels.
- * Il participe aux entretiens de recrutement.
- * Il accueille les nouveaux agents, contrôle leur intégration et participe à l'évaluation de leurs prestations.

Gestion du matériel et des locaux :

- * Il participe aux choix des nouveaux matériels et à leur suivi.
- * Il organise l'approvisionnement en fournitures de bureau.
- * Il organise l'entretien des locaux et en assure le contrôle.
- * Il est consulté pour les restructurations du service.

2.2. INFORMATION ET COMMUNICATION

- * Il assiste les chefs de service et le cadre coordonnateur de pôle dans l'organisation et le déroulement des réunions de pôle.
- * Il organise des réunions de service pour informer et échanger avec le personnel dans le but d'apporter des améliorations (organisation du travail, locaux, matériel, hygiène etc...).
- * Il assure la traçabilité des séances de travail.
- * Il participe aux réunions institutionnelles, il recueille, priorise, diffuse et assure le suivi des informations.

2.3. FORMATION ET RECHERCHE

> Avec le service de la formation professionnelle

- * Il identifie et recense les besoins de formation individuels et collectifs.
 - * Il participe à la mise en place des actions de formation nécessaires.
 - * Il en assure le suivi et le réinvestissement dans le service par l'évaluation des résultats des prestations.
 - * Il promeut les actions d'études et/ou de recherche pour améliorer la qualité des prestations.
 - * Il participe avec les médecins à l'implantation de techniques nouvelles.
- > En concertation avec l'Institut de formation des professionnels de santé et la Direction des Soins
- * Il définit les possibilités d'accueil des stagiaires.
 - * Il est responsable de leur encadrement et de leur tutorat.

2.4. CONTRIBUTION ECONOMIQUE

Il contrôle les demandes de moyens, leur obtention et leur utilisation en concertation avec l'équipe

2.5. DEMARCHE QUALITE

Il élabore en équipe pluridisciplinaire, les protocoles qui permettent :

- * d'optimiser la prise en charge du patient,
 - * d'améliorer la transmission des informations,
 - * de faciliter la formation des nouveaux acteurs et de conserver la traçabilité de l'organisation du service.
 - * Il met en place, avec l'équipe, des actions pour améliorer : l'accueil et l'information des patients, leur séjour dans le service, l'hygiène en général, les conditions de travail.
 - * Il s'inscrit dans la dynamique d'audit et d'analyse des pratiques (ex : CREX) et utilise les outils institutionnels (ex Vademecum cadre).
-

POSITION DANS L'ETABLISSEMENT

1. RELATIONS HIERARCHIQUES

Dans le cadre de ses fonctions, il exerce sous la responsabilité hiérarchique du Cadre coordonnateur du pôle USR et du Coordonnateur général des soins, et encadre les professionnels de santé (ISG, AS).

2. RELATIONS FONCTIONNELLES

Dans le cadre de ses fonctions, il collabore : avec les chefs de service et les médecins ainsi que les cadres du pôle Urgences /SAMU et des autres secteurs d'activité (médical, médico-technique, administratif, technique, logistique), en lien avec l'activité de prélèvement d'organes et de tissus.

SAVOIRS, APTITUDES ET COMPETENCES REQUISES

Elément moteur du respect des valeurs professionnelles, il fait preuve de tact, de discrétion, de loyauté et de fermeté si nécessaire, tant avec les usagers de l'établissement qu'avec les professionnels.

- * Il a un positionnement professionnel et institutionnel, avec le sens du travail en commun.
- * Il est capable de définir les objectifs d'un projet de service, en lien avec le projet d'établissement de le mettre en œuvre et l'évaluer.
- * Il a des aptitudes psychologiques à l'encadrement et à l'animation d'une équipe, et gère les conflits éventuels.
- * Il est capable de suivre, contrôler et évaluer les prestations individuelles des professionnels à l'aide de supports institutionnels (des fiches de postes du service, fiche d'évaluation de la DRH).
- * Il sait mettre en adéquation l'activité et les ressources humaines et matérielles de l'unité.
- * Il est capable de prévenir les risques professionnels et gérer les événements indésirables

CONDITIONS DE TRAVAIL

Constitution d'un binôme cadre de santé dans une continuité de l'encadrement de l'unité de Réanimation/USC et du CHPOT. Les missions du cadre de la CHPOT sont rattachées au poste cadre de réanimation/USC.

Répartition des missions entre les deux cadres en fonction des compétences et affinités. Cette répartition sera inscrite dans la charte de fonctionnement des services.

Si deux cadres présents : amplitude de 7h30 à 18h. Poste à temps plein. Site de Saint-Brieuc

Amplitude de travail : variable et adaptée aux nécessités de la fonction. Nombre de jours de RTT annuel : 19
Télétravail possible à raison de deux jours mensuels maximum

Renseignements complémentaires possibles : M. Dominique CARNEL, Directeur des Soins par intérim au 02.96.01.72.65, dominique.carnel@armorsante.bzh

Lettre de candidature et CV à envoyer à :

Mr ROUAULT
Directeur Adjoint des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle
Centre Hospitalier de Saint Brieuc
10 rue Marcel Proust
22027 SAINT BRIEUC Cedex 1

Ou par mail : recrutement.drh.stbrieuc@armorsante.bzh
